



VAL DE CHER  
CONTROIS  
*Territoire de progrès*



**PACT**  
PROJET ARTISTIQUE ET  
CULTUREL DE TERRITOIRE

## CHARTRE DE COMMUNICATION : SUBVENTIONS PACT 2026

de la Région Centre Val de Loire & de la Communauté de Communes Val de Cher Controis  
à retourner par mail [LUNDI 22 SEPTEMBRE A MIDI](mailto:culture@val2c.fr) au plus tard à : [culture@val2c.fr](mailto:culture@val2c.fr)

Afin d'assurer une communication claire, cohérente et conforme aux engagements des partenaires, les organisateurs d'événements soutenus dans le cadre du dispositif PACT s'engagent à respecter les consignes suivantes :

### 1. Utilisation des Logos :

Les logos suivants doivent obligatoirement figurer sur tous les supports de communication (imprimés ou numériques) – à télécharger sur le site internet.

- Communauté de Communes Val de Cher Controis
- Région Centre-Val de Loire
- Le bloc-marque PACT



### 2. Supports Signalétiques :

Les organisateurs sont invités à demander la mise à disposition des supports signalétiques de la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour assurer leur visibilité pendant l'événement. (à venir chercher et ramener au siège de la Communauté de Communes sur demande au service culturel)

### 3. Diffusion de l'Information / Calendrier :

Les événements doivent être inscrits au plus tôt, et au minimum un mois avant leur date de début, sur :

- L'agenda du Département – Culture 41 <http://www.culture41.fr/content/edit/228213/1>

Les informations relatives à chaque événement (titre, date, lieu, descriptif, visuel) doivent être transmises aux adresses suivantes également au plus tôt :

- Service Culturel de la Communauté de Communes Val de Cher Controis : [culture@val2c.fr](mailto:culture@val2c.fr)
- Office de Tourisme Sud Val de Loire : [accueil1@sudvaldeloire.fr](mailto:accueil1@sudvaldeloire.fr)

Vous pouvez également déposer affiches et flyer à l'Office de tourisme de Saint-Aignan ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Ces informations permettront d'assurer une diffusion optimale sur les agendas en ligne et réseaux partenaires.

Toute modification de la programmation communiquée doit être transmise dans les plus brefs délais à l'adresse [culture@val2c.fr](mailto:culture@val2c.fr), afin d'éviter toute communication contradictoire.

#### **4. Bilan de Communication :**

Lors du bilan final, un bilan de communication en format PDF (un document UNIQUE) doit être transmis.

Ce document devra inclure des preuves tangibles de la mention des partenaires, telles que :

Affiches, flyers, programmes, newsletters

Captures d'écran de pages web, réseaux sociaux

Articles ou encarts presse

#### **5. Engagement Contractuel :**

Sous peine de restitution partielle ou totale de l'aide financière octroyée et de rejet de toute demande ultérieure dans le cadre du dispositif PACT, l'organisateur s'engage à :

- Respecter strictement l'ensemble des obligations de communication détaillées ci-dessus
- Fournir les éléments justificatifs demandés dans les délais impartis ;
- Collaborer activement avec les services référents pour toute demande liée à la communication.

**En respectant cette charte, les organisateurs contribuent à une communication structurée, partagée et valorisante des actions soutenues par le dispositif PACT.**

**Signature + cachet de la structure :**